

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 2623/Just.

OBJET:

Affaire CHRISTODOULOU
c/NDUNGUTSE.



Astrida, le 9 octobre 1951.

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe le dossier relatif au nommé NDUNGUTSE, avec proposition de classement - Le fait pour lequel Christodoulou porte plainte ne me semble pas constituer l'infraction de menaces punissables, Ndungutse s'étant servi du geste comme moyen de défense pour repousser une attaque imminente qu'il pouvait croire dirigée contre sa personne (Mineur, p. 345).

L'Officier de Police Judiciaire, Ch. LEES,

PIECES AU DOSSIER.

Plainte de Christodoulou
P.V. 352/I et 352/II

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

K I G A L I .